
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 décembre 2023 18:00

Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de Bourges

| Nombre de membres en exercice | Présents | Excusés sans pouvoir | Absents | Pouvoirs | Date de la convocation | Date d'affichage de la convocation |
|-------------------------------|----------|----------------------|---------|----------|------------------------|------------------------------------|
| 70 | 47 | 0 | 3 | 20 | 1 décembre 2023 | 1 décembre 2023 |

Présents : Irène FELIX, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOUIN, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Marie VOLLOT, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMARY, Bruno FOUCHET, Alain MAZÉ, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Fabrice ARCHAMBAULT, Constance BONDUELLE, Pierre-Henri JEANNIN, Magali BESSARD, Céline MADROLLES, Catherine MENGUY, Frédérique SOULAT, Alain BOUQUIN, Corinne TRUSSARDI, Jean-Pierre PIERRON, France LABRO, Régis MAUTRE, Marie-Hélène BIGUIER, Jean-Marc BARDI, Martial REBEYROL, Ludwig SPETER-LEJEUNE, Elisabeth POL, Marcella MICHEL, Valérie CHANTEFORT, Dominique GILLET, Pierre GUILLET, Christian JOLY, Gaëlle FLEURIER-LEFORT, Didier PRUDENT, Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Christine DAGAUD, Annie JACQUET

Suppléants : Olivier NICOLAS remplace Stéphane HAMELIN

Excusés :

Absents : Justine SINGEOT, Thibaut RENAUD, Philippe DEBROYE

Absents excusés avec pouvoir :

Yann GALUT donne pouvoir à Mme la Présidente
Yannick BEDIN donne pouvoir à Corinne TRUSSARDI
Hugo LEFELLE donne pouvoir à Catherine PALLOT
Renaud METTRE donne pouvoir à Céline MADROLLES
Olivier CABRERA donne pouvoir à Constance BONDUELLE
Nadia NEZLIQUI donne pouvoir à Jean-Marc BARDI
Alex CHARPENTIER donne pouvoir à Christine CHEZE-DHO
Sakina ROBINSON donne pouvoir à Pierre-Henri JEANNIN
Mustapha MOUSALLI donne pouvoir à Régis MAUTRE
Joël ALLAIN donne pouvoir à Catherine MENGUY
Philippe MOUSNY donne pouvoir à Elisabeth POL
Philippe MERCIER donne pouvoir à Martial REBEYROL
Alexia FRANQUES donne pouvoir à Marcella MICHEL
Urbain NTARUNDENGA donne pouvoir à Pierre GUILLET
Valérie CHAPAT donne pouvoir à Dominique GILLET
Mélanie CELEGATO donne pouvoir à Richard BOUDET
Béatrice FOURNIER donne pouvoir à Jean-Louis SALAK
Nicole HUBERT donne pouvoir à Christian JOLY
Eric LE PAVOUX donne pouvoir à Marie-Christine BAUDOUIN
Yvonne KUCEJ donne pouvoir à Patrick BARNIER

Secrétaire de séance : Marc STOQUERT Membre du Bureau

Président de séance : Irène FELIX Présidente de Bourges Plus

- A-DEL-2023-0068 -

Ouverture à l'urbanisation d'une zone 2 AU pour un projet photovoltaïque

Rapporteur : Denis POYET

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 153-38 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 8 avril 2022, modifié le 5 octobre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Biodiversité, Trames Verte et Noire, Mobilité et Voirie, Plan Vélo du 15 novembre 2023 ;

Considérant que les parcelles cadastrées BX 376 et BX 377 ont été classées en zone d'urbanisme future à moyen-long terme (2AU) lors de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

Considérant que ces emprises ont été précédemment artificialisées par des activités militaires ;

Considérant que ces emprises sont situées dans le secteur du captage d'eau potable de Saint Ursin et que l'implantation de nouvelles constructions à cet endroit peut avoir un impact négatif sur la protection de la ressource en eau ;

Considérant que les zones identifiées dans le PLUI pour la production d'énergie photovoltaïques sont toutes l'objet de dossiers de permis de construire acceptés ou en cours d'instruction à l'exception du site des 4 vents à Bourges où un projet est à l'étude ;

Considérant que les espaces actuellement dédiés à l'habitat et à l'économie en zone 1 AU sont suffisants pour répondre aux enjeux de productions de logements et d'accueil d'activités économiques ;

Considérant le besoin d'accélérer la production d'énergies renouvelables pour répondre à la crise énergétique ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

1. d'approuver l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2 AU dans le secteur de Port Sec Sud ;
2. d'intégrer à la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours le changement de zonage des parcelles BX 376 et BX 377.

Adopté à l'unanimité

Secrétaire de séance



Marc STOQUERT
Membre du Bureau

**Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-Président délégué à
l'Aménagement de l'espace et à
l'Urbanisme intercommunal**



Denis POYET

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa notification ou de sa diffusion sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Bourges.

Diffusion sur le site internet
de la Communauté d'Agglomération le **21 DEC. 2023**